

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 3 février 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 30, 31 janvier et 1er février 2017**

**2017 V. 5** Vœu relatif à une expérimentation d'aménagement d'un quartier sans feux tricolores de signalisation.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Considérant que les chiffres sur les accidents remettent en cause le sentiment général que les feux de signalisation sont des équipements de sécurité systématiquement efficaces. En effet, 14 % des accidents en France surviennent en carrefour à feux : 10 000 accidents par an, 1 500 blessés hospitalisés et environ 150 tués ;

Considérant qu'il est avéré par plusieurs études conduites notamment par le MIT, que les conducteurs sont moins attentifs et prudents lorsque des panneaux et des feux tricolores balisent leur trajet ;

Considérant que comme le prône le CEREMA, Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, la généralisation des zones 30 et la réduction du trafic dans les centres-villes permettent d'envisager, comme le font déjà Nantes, Rennes ou Toulouse, un panel de solutions alternatives et notamment celle du retour de la priorité à droite dans certains cas. En effet, elle favorise le débouché des voies à faible trafic sur les voies à plus fort trafic et contribue également à une réduction des vitesses ;

Considérant que les 1 805 carrefours parisiens équipés en feux tricolores sont énergivores et nécessitent de plus une maintenance performante et durable qui n'est pas toujours compatible avec les budgets des collectivités ;

Considérant que des capitales, telle Londres, travaillent depuis plusieurs années à la réduction des feux de signalisation ;

Sur proposition de M. David BELLARD, Mmes Anne SOUYRIS, Galla BRIDIER et des élu-es du Groupe Écologiste de Paris,

Émet le vœu que :

La Ville de Paris lance en partenariat avec le CEREMA, si possible d'ici la fin de l'année 2018, dans un quartier pilote, et en accord avec la mairie d'arrondissement volontaire concernée, une expérimentation d'aménagement d'un quartier sans feux tricolores de signalisation et qu'une évaluation avant / pendant / après en soit faite pour juger de la pertinence de dupliquer cette expérimentation.